

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Selon l'article 26 de l'arrêté du 12 décembre 1990, le Diplôme d'État de puéricultrice est délivré, sur proposition de la commission de contrôle, par le préfet de Région, aux élèves ayant obtenu à l'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles tels que définies dans le présent arrêté :

- Une note moyenne globale égale ou supérieure à 15 points sur 30 aux **contrôles des connaissances**
- Une note égale ou supérieure à 15 points sur 30 à chacune des **trois épreuves de synthèse**
- Une note moyenne égale ou supérieure à 5 points sur 10 pour chacune des quatre **capacités évaluées en stage**

## STAGES

Le programme prévoit 710 heures de stage au sein des 1500 heures de formation. Les stages sont répartis en 5 périodes sur des secteurs extra hospitaliers et hospitaliers.

Le stage est un lieu privilégié d'apprentissage. Il permet à l'étudiante :

- D'intégrer les connaissances théoriques et pratiques,
- D'acquérir des savoirs faire,
- De prendre de la distance par rapport à son exercice professionnel ou préprofessionnel d'infirmière,
- De partir de la réalité du milieu professionnel pour développer son identité professionnelle de puéricultrice.

## LIEUX D'EXERCICE

L'infirmière puéricultrice peut exercer dans plusieurs structures :



milieu hospitalier maternité



pédiatrie, néonatalogie, chirurgie infantile



hospitalisation à domicile



protection maternelle et infantile - P.M.I

Taux de réussite en 2023.

100%

100%

A l'issue de la formation, 100% des diplômés qui recherchent un poste sont en emploi.

## ÉVOLUTION

### PROFESSIONNELLE

Les infirmières puéricultrices peuvent s'orienter ensuite vers la formation **cadre de santé** ou effectuer des **diplômes universitaires**.

## TARIFS

|                                                            |             |
|------------------------------------------------------------|-------------|
| Tarif Employeur                                            | 10 507,00 € |
| Tarifs Etudiants non éligibles au financement de la Région | 6 478,00 €  |
| Tarifs Etudiants éligibles au financement de la Région     | Gratuit     |
| Frais inscription pédagogique pour éligibles               | 400 €       |

## CONTACT

Mme Dala DIARRA  
01 57 96 13 46  
ecoledepuericulture-paris@lafocss.org

158 rue de Bagnolet,  
75020 Paris

### RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Dominique Albeaux  
d.albeaux@lafocss.org



Rendez-vous sur notre site internet pour plus d'infos



FONDATION ŒUVRE DE  
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PÔLE FORMATION - RECHERCHE

# JE DEVIENS INFIRMIER.E PUÉRICULTEUR.TRICE



Obtention du **Diplôme d'état de puéricultrice**.

Taux de réussite en 2023 : 100%

IFIP PARIS - 46 places

Niveau 6  
RNCP34861

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve que le candidat ne soit atteint d'aucune affection incompatible avec l'exercice de la profession

Action financée par :

Région  
île de France

# LE MÉTIER

## INFIRMIER.E PUÉRICULTEUR.TRICE

La puéricultrice (puériculteur) est une infirmière spécialisée qui a développé des compétences d'expertise clinique dans le domaine de l'enfance et dont les missions sont de promouvoir la santé de l'enfant de la naissance à l'adolescence, de le protéger et de contribuer à son développement optimal en favorisant son éveil, son autonomie et sa socialisation, en tenant compte de son environnement familial et social.

## COMPÉTENCES VISÉES



Évaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents



Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant



Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé



Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité



Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance



Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents



Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants



Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques

## PRÉREQUIS

- Diplôme **Etat Infirmier** ou de **Sage-femme**.

## MODALITÉS

### D'ACCÈS A LA FORMATION



L'entrée en formation est subordonnée à l'admission au concours d'entrée en formation de puéricultrice(teur). Pré-Inscription en ligne obligatoire : <http://webconcours.lafocss.org/WebConcours/Accueil>  
Dépôt ou envoi du dossier complet au secrétariat : **Madame Dala DIARRA**

## PLANNING



## MÉTHODES

### PÉDAGOGIQUES

- **Méthodes participatives** : Analyse réflexive de pratiques professionnelles - Jeux de rôle - Simulation ;
- Enseignement basé sur une pédagogie active à partir des **situations de travail ramenées du terrain** ;
- Un **suivi pédagogique individualisé** avec un formateur référent ;
- Mise à disposition de ressources et **moyens favorisant son apprentissage en autonomie** (plateforme e-learning, centre de ressources documentaires en ligne) ;
- Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFIP, et une équipe de professionnels de santé.

# DÉROULEMENT

## DE LA FORMATION

Selon l'arrêté du 13 juillet 1983, relatif au programme des études préparant au Diplôme d'État de Puéricultrice, la durée de la formation est de 1500 Heures répartie entre 710 heures de stages et 790 Heures d'enseignement théorique.

## OBJECTIFS

### DE LA FORMATION

La formation met en œuvre un processus qui doit amener l'étudiant de la fonction d'infirmier (e) ou de sage-femme à la fonction d'infirmière puéricultrice, infirmier puériculteur. Il s'agit d'un réel processus d'évolution vers la construction des 8 compétences de la puéricultrice(teur), en tenant compte :

- Du **projet de formation** de l'étudiant,
- De ses **savoirs expérientiels et antérieurs**,
- Des **orientations du projet pédagogique** de l'école.

## CONTENU

### DE LA FORMATION

|                  |                                                                                         |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DOMAINE 1</b> | Sciences infirmière spécialisée en puériculture : fondements et méthodes                |
| <b>DOMAINE 2</b> | Sciences humaines, sociales et droit                                                    |
| <b>DOMAINE 3</b> | Sciences biologiques et médicales                                                       |
| <b>DOMAINE 4</b> | Sciences cliniques et techniques de l'infirmière puéricultrice                          |
| <b>DOMAINE 5</b> | Organisation du travail et gestion des moyens en établissements accueillant des enfants |
| <b>DOMAINE 6</b> | Méthodes et outils                                                                      |
| <b>DOMAINE 7</b> | Recherche en sciences infirmières spécialisées en puériculture                          |
| <b>DOMAINE 8</b> | Intégration des savoirs et posture professionnelle                                      |